

Pour diffusion immédiate
Le 17 décembre 2002

TAUX VARIABLE CONCURRENTIEL SUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

Toronto - La ministre des Finances, Mme Janet Ecker, a annoncé aujourd'hui que le nouveau taux d'intérêt accordé sur les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable pour les séries de 1997 à 2002 serait fixé à 2,5 pour cent pour les six prochains mois.

<< Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement sûr pour les Ontariennes et les Ontariens, a indiqué Mme Ecker. Et la population ontarienne apprécie cette occasion qui lui est donnée d'investir dans sa propre province. >>

Les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable sont émises chaque année depuis 1996 et ont grandement contribué au succès de nombre de campagnes de souscription des Obligations d'épargne de l'Ontario. Les taux variables sont examinés et rajustés tous les six mois, en fonction de la conjoncture du marché.

Au cours de la campagne de juin 2002, qui s'est étalée sur trois semaines, les Obligations d'épargne de l'Ontario ont enregistré des ventes de 2,6 milliards de dollars à l'échelle de la province. Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 pour cent par la province de l'Ontario et sont offertes aux résidents de l'Ontario seulement.

- 30 -

Renseignements :
Scott Brownrigg
Cabinet de la ministre
416 325-8735

Sue Craig
Direction des communications
416 325-0328

Also available in English

Pour plus de détails, composez sans frais le 1 888 212-BOND.